



# webinaire

Assurances RC  
Entreprise & professionnelle

Session en  
français

02.10.2020

# Assurances RC Entreprise & professionnelle

## Evolutions légales 2020-2021 et nouveautés Vaudoise

votre interlocuteur:




**RISSE Laurent**

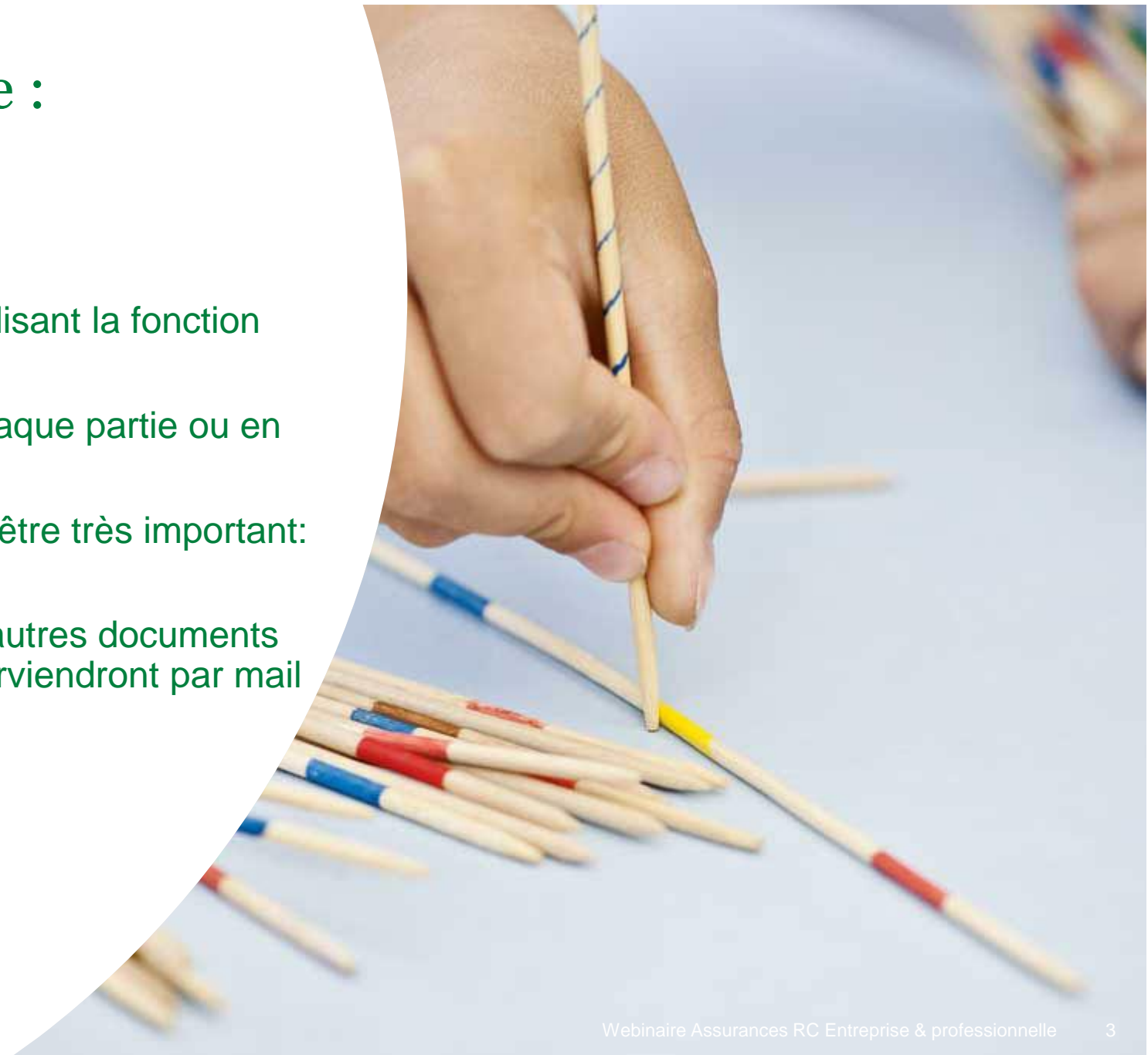
EMBA  
DAS en Gestion des Risques – HES Genève  
Brevet fédéral en assurances  
Chargé de cours en gestion des risques

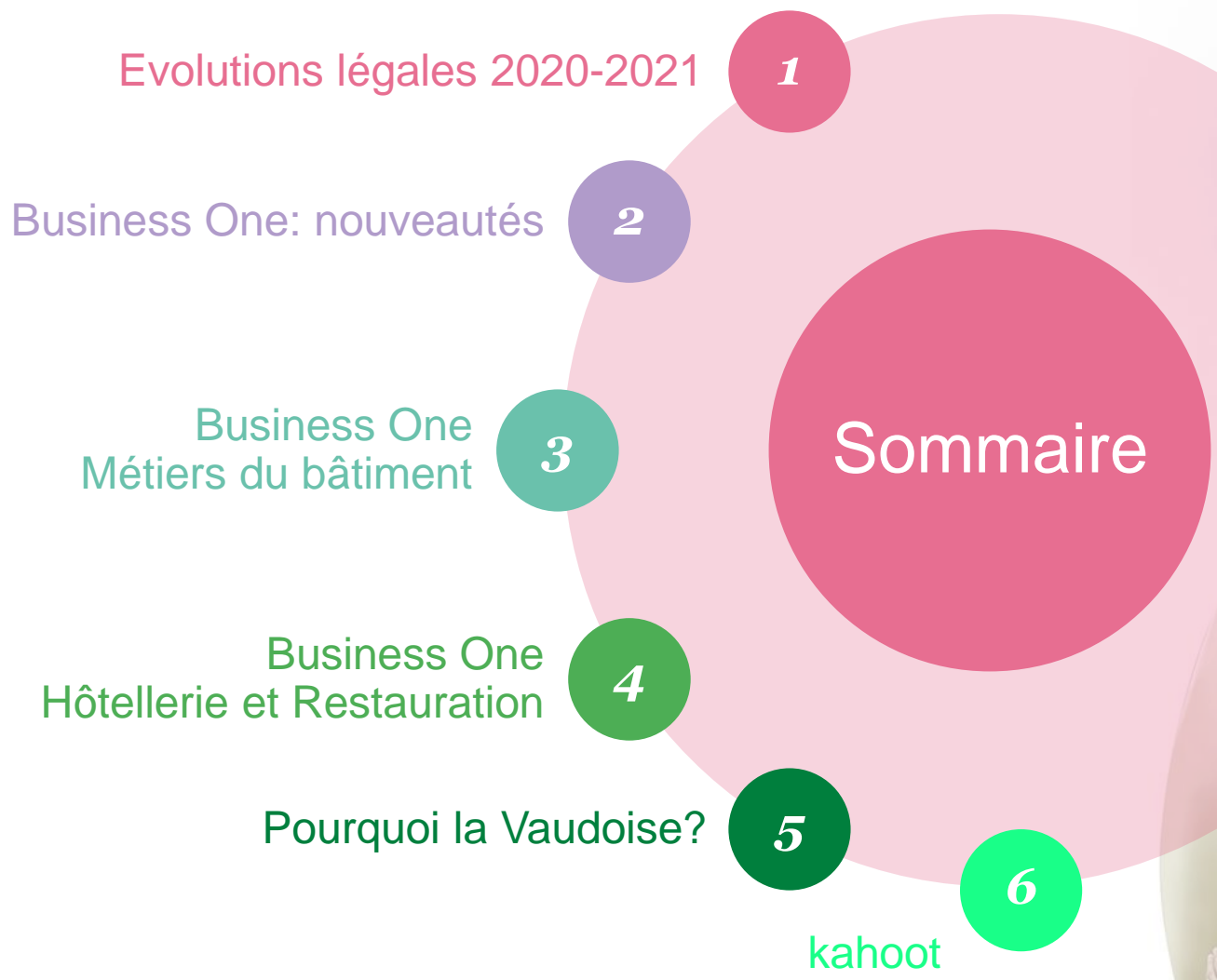
60'



# Règles de jeu de ce webinaire :

- Micro et caméra doivent être éteints
- Les questions peuvent être posées en utilisant la fonction chat (voir icône  en haut de page)
- Les réponses seront livrées à la fin de chaque partie ou en fin de présentation
- Si le nombre de questions posées devait être très important: réponses par écrit après le webinaire
- La présentation elle-même ainsi que les autres documents prévus en relation avec le thème vous parviendront par mail séparé à la fin de ce webinaire





Tenez-vous prêts!

Quiz en fin de présentation!

[www.kahoot.it](http://www.kahoot.it)



## Evolutions légales 2020-2021

1

Business One: nouveautés

2

Business One  
Métiers du bâtiment

3

Business One  
Hôtellerie et Restauration

4

Pourquoi la Vaudoise?

5

kahoot

6

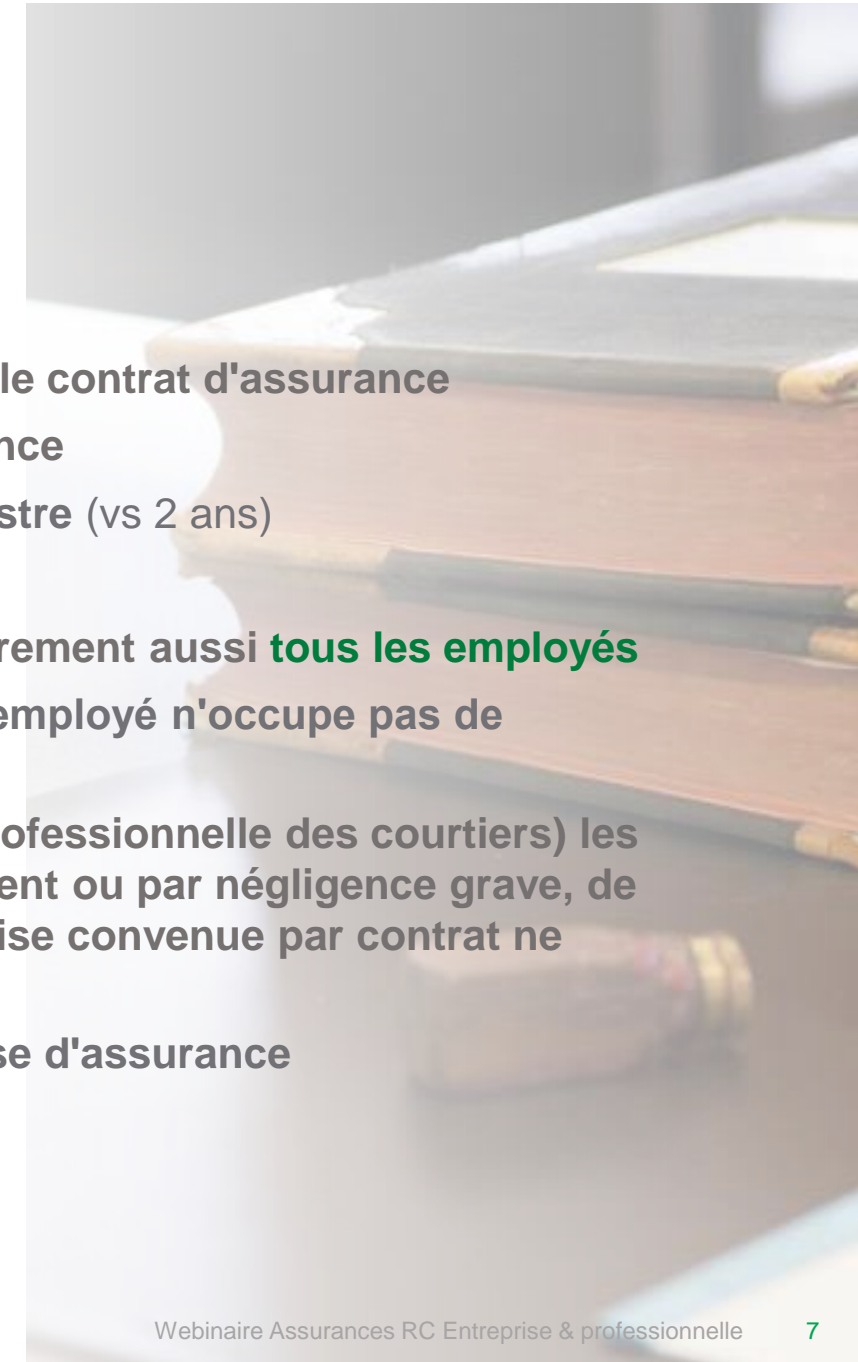
# Sommaire



# Révision partielle de la LCA du 19.06.2020

Introduction prévue au 01.01.2022 (décision devrait être prise cet automne)

- **Protection renforcée de l'assuré**, par exemple:
- **VVG art. 2a: introduction d'un droit de révocation** de 14 jours pour dénoncer le contrat d'assurance
- **VVG art. 35a: droit de résiliation ordinaire** pour la fin de la 3e année d'assurance
- **VVG art. 46: allongement du délai de prescription jusqu'à 5 ans** après un sinistre (vs 2 ans)
- **VVG art. 59:**
  - Les polices RC doivent couvrir non seulement les cadres mais obligatoirement aussi **tous les employés**
  - **Obligation de couverture de prétentions récursoires de tiers**, même si l'employé n'occupe pas de fonction dirigeante
  - De plus, dans le cas de **l'assurance civile obligatoire** (p.ex. assurance professionnelle des courtiers) les exceptions découlant d'événements assurés provoqués intentionnellement ou par négligence grave, de la violation d'obligations, du non-versement des primes ou d'une franchise convenue par contrat ne peuvent être opposées à la personne lésée.
  - **VVG art. 60: droit d'action directe de la personne lésée** envers l'entreprise d'assurance



# Drones

Règles légales actuellement encore en vigueur:

## ***Sont interdits les vols...***

- avec des drones de plus de 0,5 kg sans assurance RC obligatoire (1 mio.)
- effectués à moins de 100 m au-dessus de rassemblements de personnes sans autorisation spéciale
- effectués en filmant au-dessus d'installations militaires
- sans contact visuel du télépilote avec le drone
- avec des lunettes vidéo sans deuxième personne  
(exception: course effectuée en *first person view* à très faible hauteur)
- dans un rayon de 5 kilomètres autour d'aérodromes civils et militaires sans autorisation spéciale
- avec des drones de plus de 30 kilos sans autorisation spéciale
- dans la zone de contrôle d'un aéroport (CTR) à plus de 150 mètres au-dessus du sol

## ***En outre, les dispositions suivantes doivent toujours être respectées:***

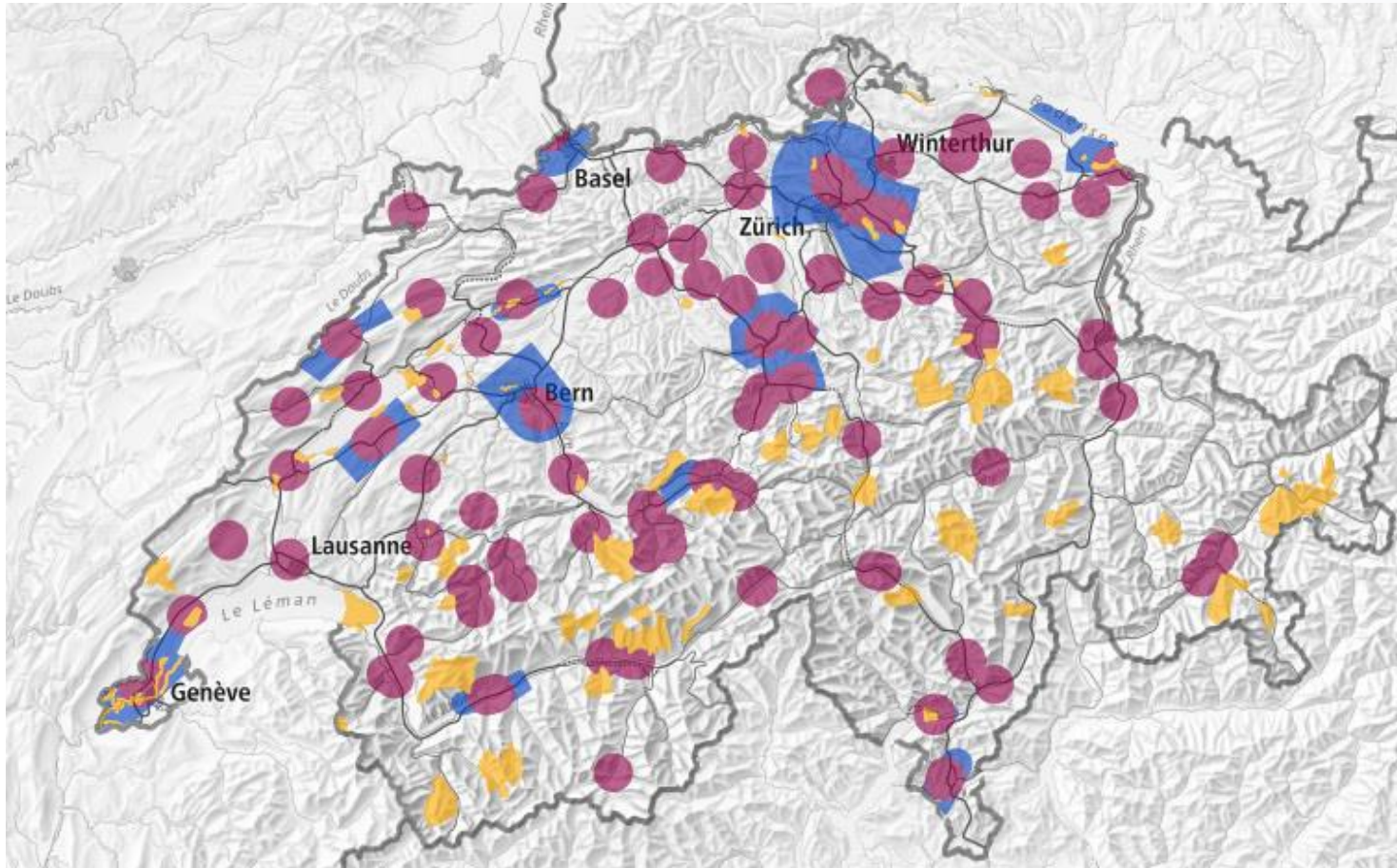
- Réglementations édictées par les cantons / les communes
- Protection de la sphère privée et de l'environnement (p. ex. zones de protection de la faune sauvage et zones de protection des oiseaux)






# Drones

## Règles légales

[Carte interactive](#)



-  Bleu: zone de contrôle d'aéroports
-  Rouge: rayon de 5 km autour d'aérodromes
-  Jaune: zones de protection de la faune sauvage

# Drones

## Règles légales

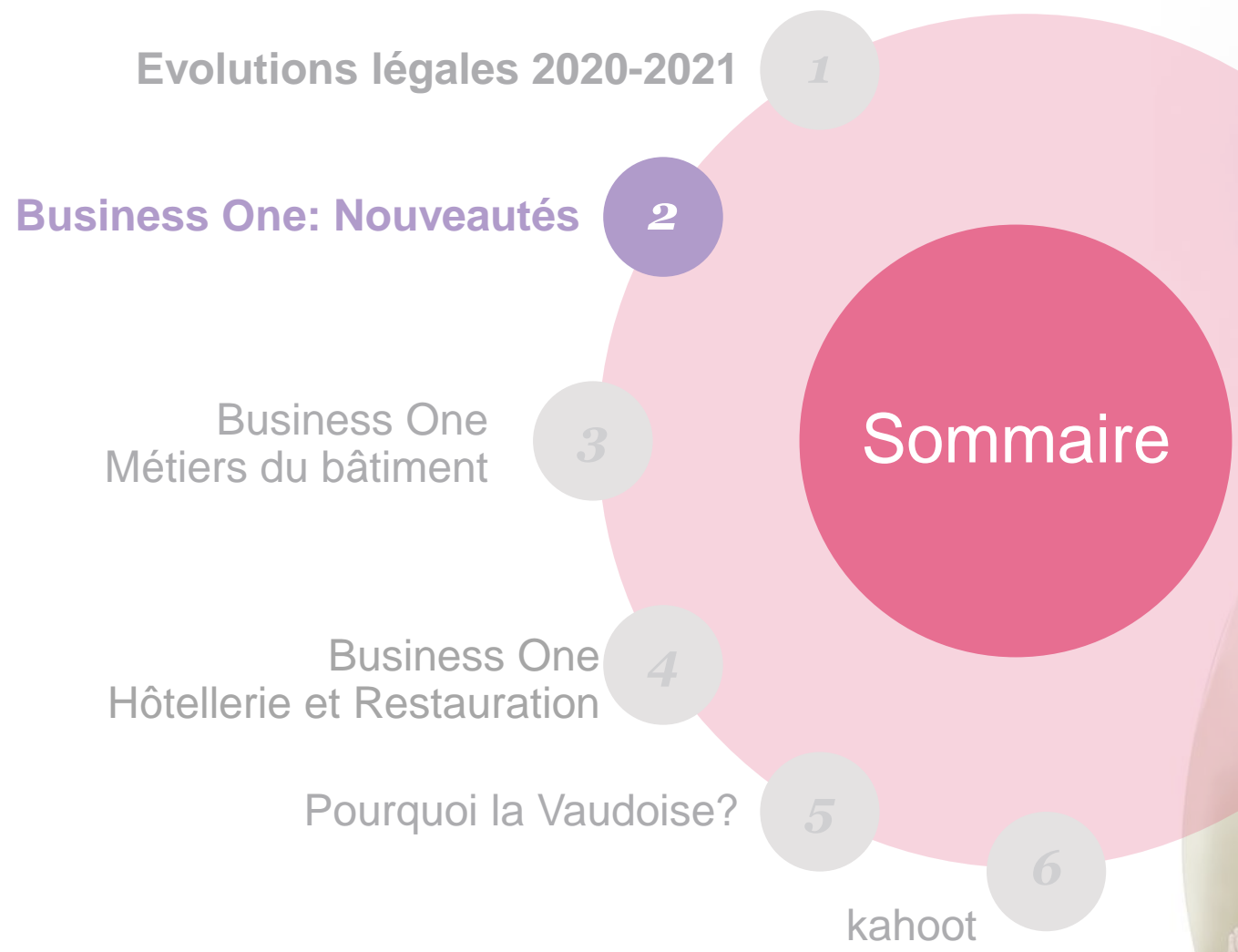
### Projet de nouvelle réglementation:

- La Suisse projette de reprendre le nouveau règlement européen sur les drones
- Assurance RC obligatoire dès que le poids du drone à vide dépasse 0.25 kg (jusqu'ici: 0.5 kg)
- Les télépilotes de drones seront obligatoirement tenus de s'enregistrer (avec des drones de plus de 250 grammes)
- Les vols devront être effectués à une altitude max. de 120 mètres au-dessus du sol
- Les drones devront avoir le label de certification CE
- Âge minimum 16 ans, ou même 12 ans
- Les drones de moins de 250 grammes sans caméra pourront être utilisés sans restrictions



# Des questions à ce stade?





# Business One Responsabilité civile

Pour quels secteurs d'activité ?

<i><b>Branche économique</b></i>	<i><b>Nouvelle solution</b></i>
Agriculture et viticulture	<b>Business One</b>
Industrie, artisanat et commerce	<b>Business One</b>
Prestataires de services, établissements scolaires, culture, sports, loisirs, soins corporels et transports	<b>Business One</b>
Associations et clubs	<b>Business One</b>
<b>Métiers du bâtiment</b>	<b>Business One</b>
<b>Restauration et hôtellerie</b>	<b>Business One</b>
Professions libérales (avocats, notaires, gérances immobilières)	<b>Affaires individuelles (questionnaire spécifique)</b>
Architectes et ingénieurs	<b>Affaires individuelles (questionnaire spécifique)</b>
Branche automobile	Business One début 2021
Professions médicales et paramédicales	Affaires individuelles
Hôpitaux, EMS, crèches	Affaires individuelles
Communes et corporations publiques	Affaires individuelles

# Pharmacies

## Améliorations de couverture

### Cas particuliers de remise de médicaments

- médicaments soumis à prescription remis sans ordonnance (si autorisé par la loi)
- médicaments produits par le pharmacien lui-même (sans commerce de gros, ni vente en ligne)
- **compassionate use**
- **off-label use** (prescription de médicaments qui ne correspond pas à l'indication reconnue par les autorités d'enregistrement)
- **unlicensed use**
- méthadone
- «pilule du lendemain»

### Fourniture de prestations de services du secteur de la santé

- prises de sang
- vaccinations
- inclusion des dommages économiques purs



# Instituts de beauté

Ce qui est légal

## Laser

- L'utilisation de lasers médicaux est réservée aux médecins / au personnel médical
- Les appareils utilisés doivent être autorisés et contrôlés

## Botox / injections d'acide hyaluronique

- Les produits injectables sont considérés comme des produits thérapeutiques
- Selon la LPT<sub>h</sub>, leur distribution, leur remise et leur utilisation sont réservées au personnel médical (sauf les produits pour lesquels le fabricant a apporté la preuve scientifique d'une résorption totale en l'espace de 30 jours)



# Instituts de beauté

Couverture également pour les traitements spéciaux suivants:

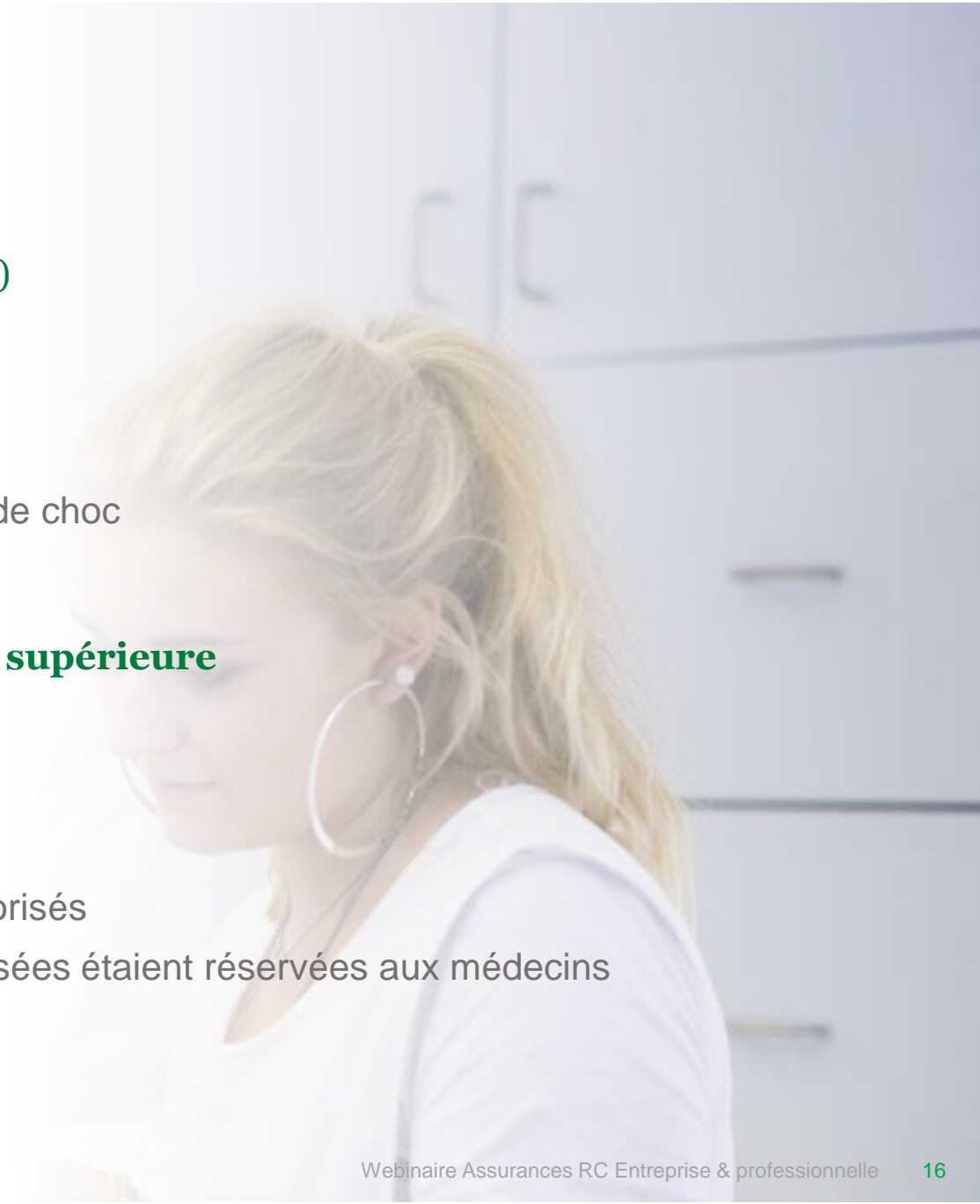
## **Traitements spéciaux** (après une formation minimale achevée)

- Peeling chimique, etc.
- Maquillage permanent, microblading / microneedling
- Traitements laser / lampes flash (IPL ou VPL)
- Cryolipolyse, cavitation à ultrasons, fréquences radio / ondes de choc
- Massages médicaux

## **Sans franchise spéciale** (CHF 10'000), avec une formation supérieure et une information correcte aux patients

### **Principales exclusions de couverture:**

- Le résultat esthétique attendu n'est pas atteint
- Les traitements ont été dispensés avec des appareils non autorisés
- Les méthodes de traitement appliquées et les substances utilisées étaient réservées aux médecins
- Tatouages, piercings



Des questions à ce stade?





Evolutions légales: quoi de neuf?

1

Business One: quoi de neuf?

2

**Business One  
Métiers du bâtiment**

3

Sommaire

Business One  
Hôtellerie et Restauration

4

Pourquoi la Vaudoise?

5

6

kahoot

# Business One pour les Métiers du bâtiment

Aperçu



- **Couverture de base**
- **CHF 5'000'000 pour tous les risques assurés selon les CGA et les CP**

- **Activité annexe en tant qu'entrepreneur général**
- **Participation à des consortiums jusqu'à concurrence d'une somme de construction de CHF 5'000'000**
- **Couverture prévisionnelle pour nouvelles activités et nouvelles entreprises**
- **Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave**

**Pour l'ensemble des entreprises du bâtiment**  
(y compris les entreprises de nettoyage et les entreprises de ramonage)

**Choses confiées et travaillées**

**CHF 250'000**



**Couverture étendue pour les métiers du bâtiment**

**CHF 250'000**



**Cyber**

**CHF 100'000**

**Assistance technique**

**6 fois par an**



# Couverture de base

## Métiers du bâtiment

### CGA Business One

- **Renonciation à invoquer la faute grave** (dans les limites légales)
- **Risques accessoires** (p.ex. manifestations)
- **Protection juridique** lors de procédures pénales et administratives
- **Dommmages aux locaux loués**, même en cas de loyers à court terme et pour tous types de locaux loués
- **Couverture prévisionnelle** pour nouvelles activités et nouvelles entreprises

### Conditions Particulières

- Garantie double (la somme d'assurance par événement est mise à disposition 2 fois par année)
- Activité en tant qu'entrepreneur général ou entrepreneur total
- Reprises de responsabilités civiles typiques d'une profession (SIA et FIDIC)
- Préjudices pécuniaires consécutifs à l'endommagement ou à la destruction d'ouvrages non encore livrés
- Dommages occasionnés à des étapes déjà réceptionnées de la construction
- **Participation à des consortiums jusqu'à concurrence d'une somme de construction de CHF 5'000'000**

Sans sous-limites!

# Couverture de base améliorée pour les métiers du bâtiment

Nouvellement inclus dans la couverture de base!

Par exemple....

## Préjudices pécuniaires résultant de l'endommagement ou de la destruction d'ouvrages non encore livrés

### Ce cas est désormais explicitement réglementé dans la couverture de base:

- ...parce que, selon le droit suisse, nous n'avons pas affaire ici à des dommages matériels, mais à de simples frais supplémentaires, à savoir des purs dommages économiques!
- ...parce qu'en l'absence d'illicéité, les entrepreneurs de construction n'encourent pas de responsabilité civile entre eux

# Couverture de base améliorée pour les métiers du bâtiment

Par exemple....

## Dommmages occasionnés à des étapes de construction déjà réceptionnées

### Ce cas est désormais explicitement réglementé dans la couverture de base:

- Formellement, il s'agit de l'exécution du contrat serait donc exclu de la couverture...
- Condition préalable pour qu'il y ait couverture: les travaux de construction doivent avoir été réceptionnés doivent l'avoir été exempts de défauts

Nouvellement inclus dans la couverture de base!



# Business One pour les métiers du bâtiment

Aperçu...

Garantie double pour toutes les prestations

- Couverture de base
- CHF 5'000'000 pour tous les risques assurés selon les CGA et les CP

- Activité annexe entant qu'entrepreneur général
- Participation à des consortiums jusqu'à concurrence d'une somme de construction de CHF 5'000'000
- Couverture prévisionnelle pour nouvelles activités et nouvelles entreprises
- Renonciation à la réduction des prestations pour faute grave

**Pour l'ensemble des clients travaillant dans les métiers du bâtiment**  
(y compris les entreprises de nettoyage et les entreprises de ramonage)

Choses confiées et travaillées

CHF 250'000



Couverture étendue pour les métiers du bâtiment

CHF 250'000



Cyber

CHF 100'000



Assistance technique

6 fois par an

# Dommmages aux choses travaillées

Exemple de sinistre

## Le preneur d'assurance est une entreprise de démolition

- **mandat:** démolition d'une paroi de bâtiment
- **la cave voûtée située en sous-sol ne devra pas être touchée**



# Dommmages aux choses travaillées

Exemple de sinistre

**Malgré le soin mis pour exécuter les travaux de démolition de la paroi, un reste de mur tombe sur la cave voûtée ce qui entraîne son effondrement...**



# Dommmages aux choses travaillées

Actuellement la meilleure couverture sur le marché de l'assurance!

La Vaudoise est le leader du marché pour ce type de couverture

- Sous-limite possible jusqu'à **CHF 250'000**
- Garantie deux fois par année d'assurance
- **Inclut aussi les travaux réalisés sur des éléments de soutènement ou des éléments porteurs, ainsi qu'en cas de reprise en sous-œuvre ou de recoupage inférieur**
- Couverture également pour les choses qui sont transportées sur une grue ou d'une autre façon sur le chantier (**couverture pour crochets de grue**)
- Couverture également pour les **choses louées**

# Business One pour les métiers du bâtiment

Aperçu...

Garantie double

- Couverture de base
- CHF 5'000'000 pour tous les risques assurés selon les CGA et les CP

- Activité annexe en tant qu'entrepreneur général
- Participation à des consortiums jusqu'à concurrence d'une somme de construction de CHF 5'000'000
- Couverture prévisionnelle pour nouvelles activités et nouvelles entreprises
- Renonciation à la réduction des prestations pour faute grave

Pour l'ensemble des clients travaillant dans le secteur de la construction  
(y compris les entreprises de nettoyage et les entreprises de ramonage)

Choses confiées  
et travaillées

CHF 250'000



Couverture  
étendue pour les  
métiers du  
bâtiment

CHF 250'000



Cyber

CHF 100'000



Assistance  
technique

6 fois par an

# Business One pour les Métiers du bâtiment

## Couverture étendue pour les métiers du bâtiment

Sous-limite  
combinée à  
choix: de  
CHF 50'000  
à  
CHF 500'000

- **Frais de démontage et de montage**  
(y compris en cas de montage de produits défectueux  
y compris leur échange / leur réparation)
- **Frais de constatation et d'élimination**  
(y compris pour le montage d'échafaudages)
- **Perte d'usage**
- **Domages économiques** du fait d'un accident de  
**construction**  
(y compris dommages aux conduites du maître d'ouvrage)
- **Frais de nettoyage**





# Sommaire

Droit de la RC: quoi de neuf? 1

Business One: quoi de neuf? 2

Business One  
Métiers du bâtiment 3

**Business One  
Hôtellerie-restauration 4**

Pourquoi la Vaudoise? 5

kahoot 6

# Business One pour l'Hôtellerie et la Restauration

Aperçu...

✓  
Couverture de base et compléments pilotés par le code Noga

- Couverture de base
- CHF 5'000'000 pour tous les risques assurés selon les CGA et les CP

- Effets personnels des hôtes de l'hôtel (sans les véhicules)
- Dommages dus aux locataires (même à court terme)
- Couverture prévisionnelle pour nouvelles activités et nouvelles entreprises
- Renonciation à la réduction des prestations en cas de faute grave
- Garantie double pour toutes les couvertures

Pour l'ensemble des clients travaillant dans la branche de l'hôtellerie-restauration

Choses confiées et travaillées

CHF 250'000



Responsabilité civile en tant qu'organisateur de voyage



Véhicules confiés



Cyber

6 fois par an



Assistance technique

CHF 100'000

Accidents des visiteurs

CHF 100'000

Pour la branche de l'hôtellerie

# Des questions à ce stade?





# Sommaire

Droit de la RC: quoi de neuf? 1

Business One: quoi de neuf? 2

Business One  
dans la construction 3

Business One  
dans l'hôtellerie-restauration 4

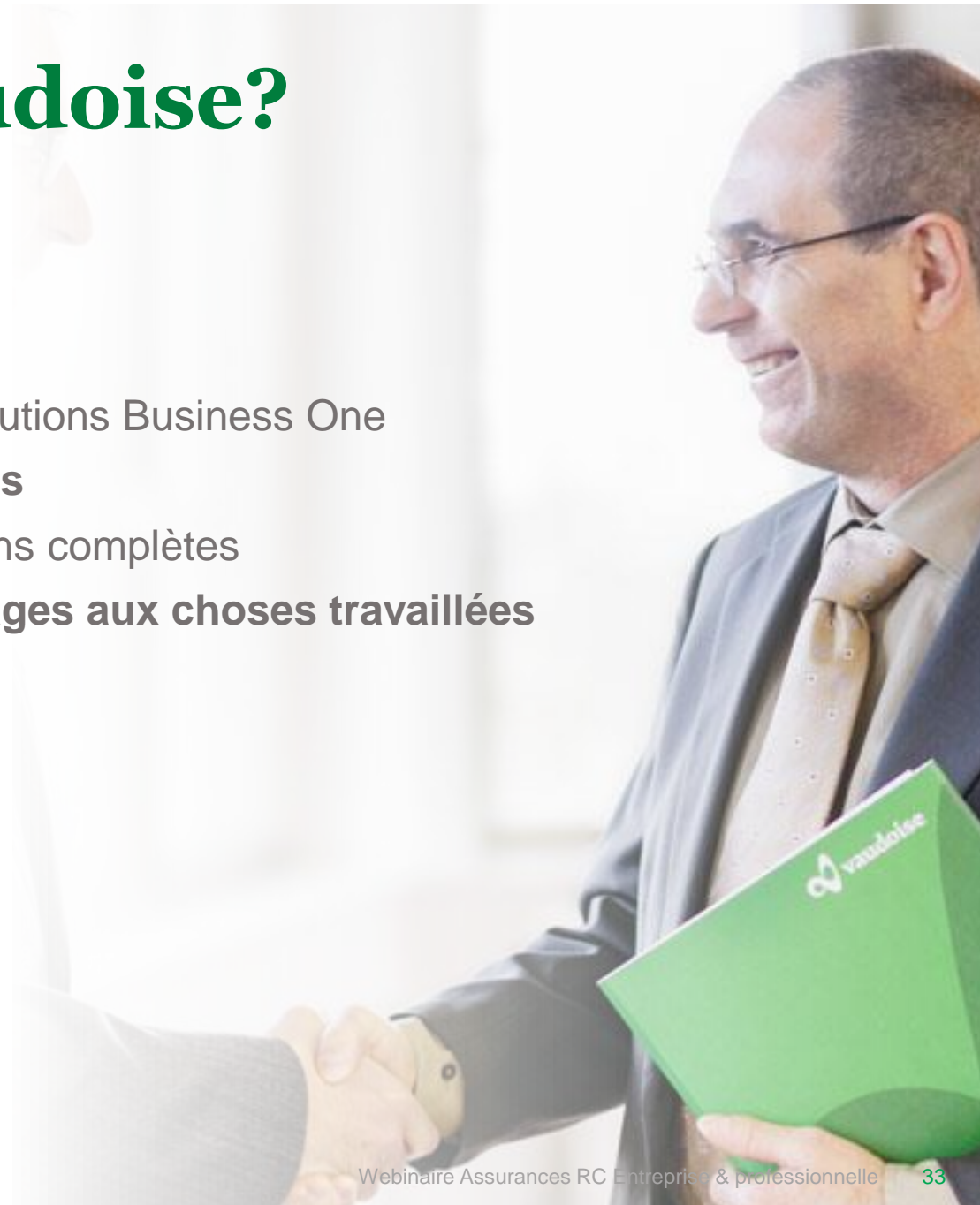
**Pourquoi la Vaudoise?** 5

kahoot 6

# Pourquoi les solutions Vaudoise?

## Les avantages sur le marché

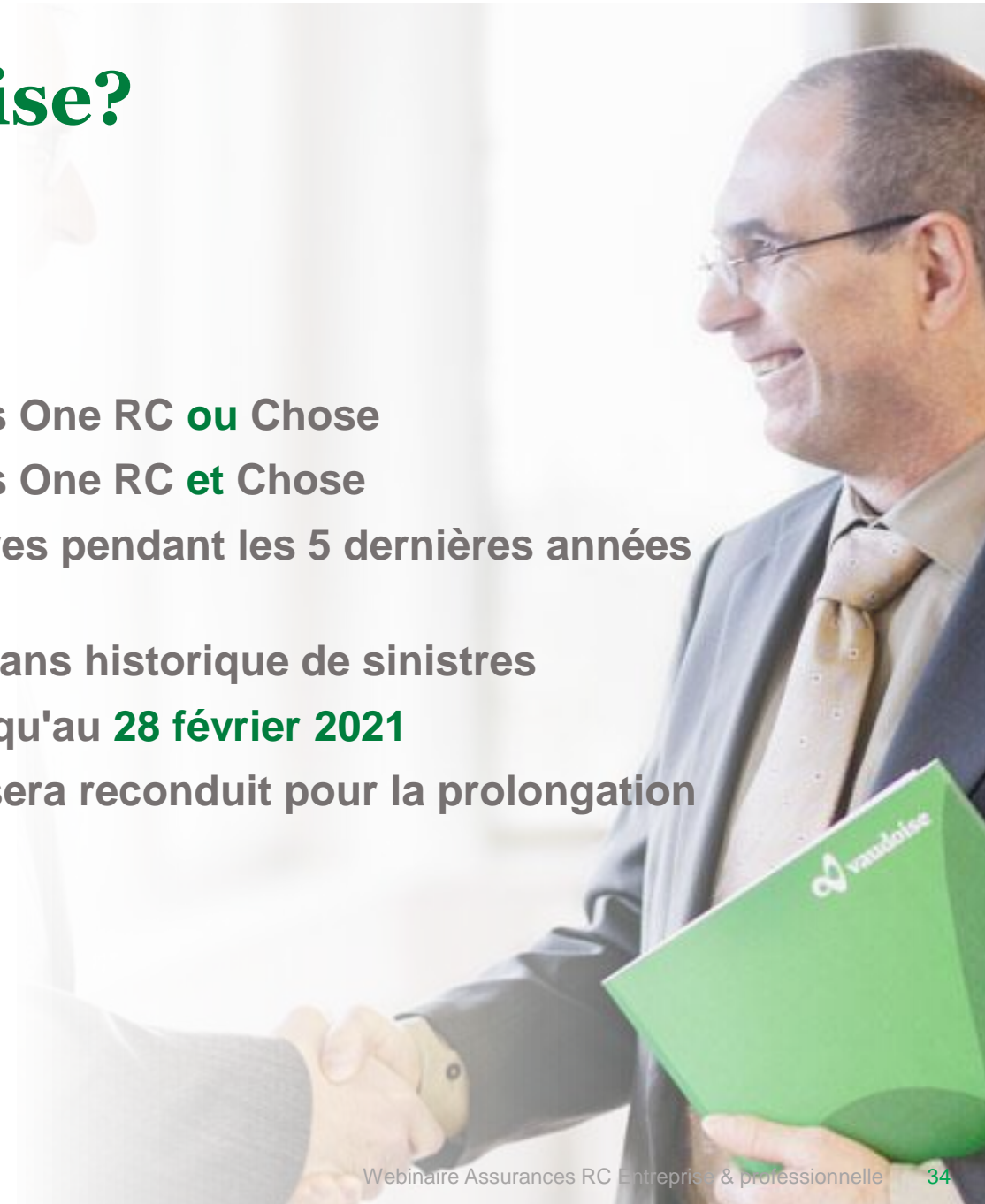
- **Erreurs de conseil réduites au maximum** avec nos solutions Business One
- **Peu de frais** grâce à des **offres rapidement disponibles**
- **Niveau élevé de satisfaction-client** grâce à des solutions complètes
- La Vaudoise est le leader sur le marché pour les **dommages aux choses travaillées**
- **Prime fixe sans décompte** pendant 3 ans
- **Participation au bénéfice** comme effet de la mutualité



# Pourquoi les solutions Vaudoise?

## BOOST PME:

- Rabais de 20% à la conclusion d'un contrat Business One RC **ou** Chose
- Rabais de 30% à la conclusion d'un contrat Business One RC **et** Chose
- Applicables à des affaires nouvelles, libres de sinistres pendant les 5 dernières années auprès de l'assureur précédent
- Applicables également à des entreprises nouvelles sans historique de sinistres
- Applicables pour les affaires nouvelles conclues jusqu'au **28 février 2021**
- Tant que le rendement est inférieur à 50%, le rabais sera reconduit pour la prolongation du contrat



# Sans oublier les autres solutions Vaudoise

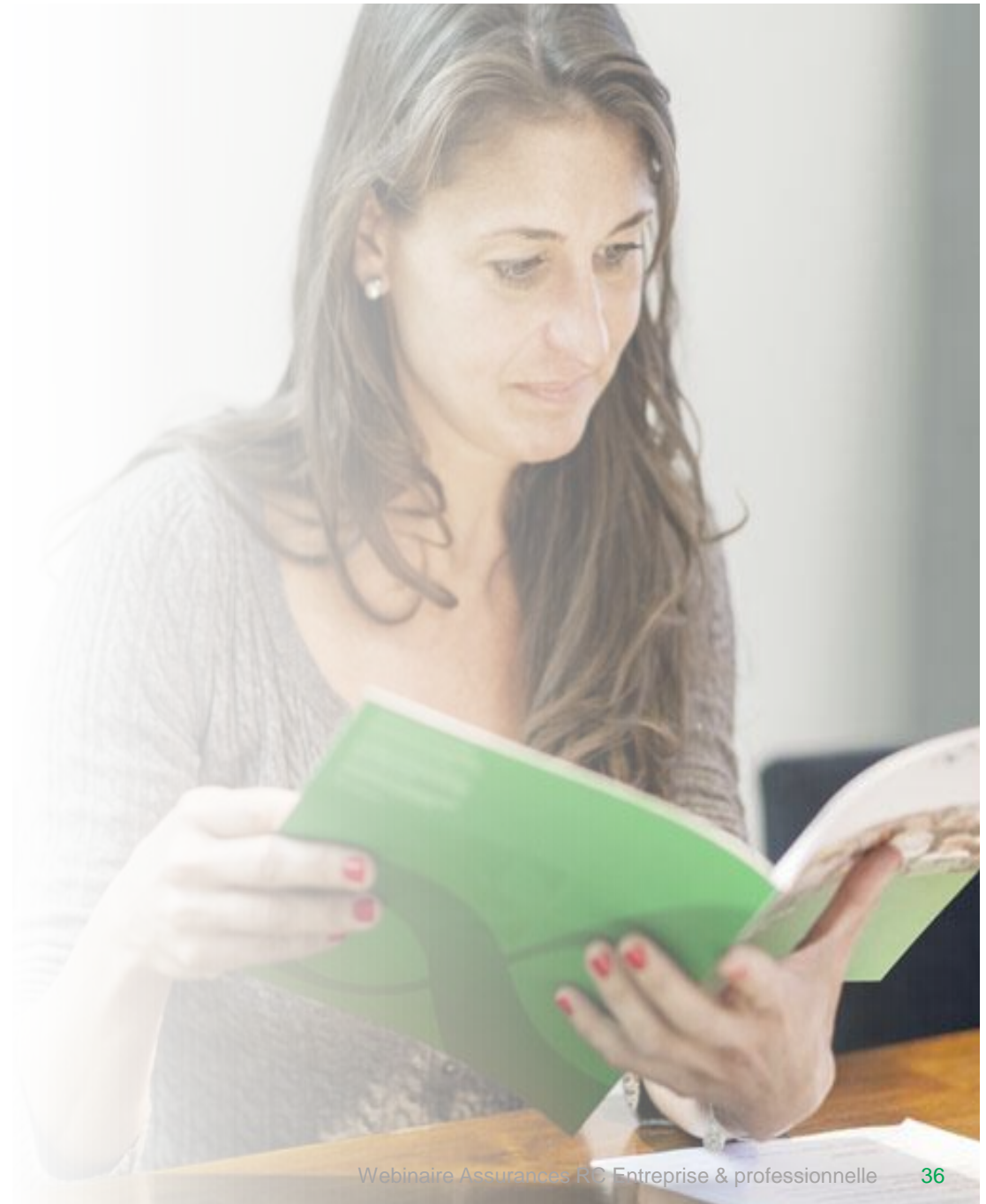
## Dans le domaine de la construction par exemple

- **Assurances de construction**
  - Responsabilité civile du maître de l'ouvrage
  - Travaux de construction
- **Assurance Garanties de construction**



# Solutions Vaudoise

## Documents RC Business One



# Des questions?



# Etes-vous prêts?

Le quiz c'est maintenant!

[www.kahoot.it](http://www.kahoot.it)



Merci pour votre attention